



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UNITED NATIONS DECADE ON  
**ECOSYSTEM  
RESTORATION**  
2021-2030



# Règlement européen sur la restauration de la nature





## SOMMAIRE

- (1) Contexte et objectifs généraux du Règlement restauration
- (2) Cibles et échéances du Règlement
- (3) Procédure d'élaboration du Plan national de restauration



# 1. Contexte et objectifs généraux du Règlement restauration

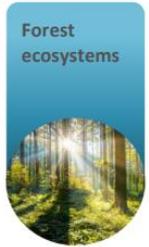
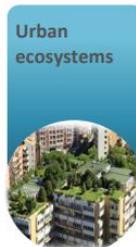
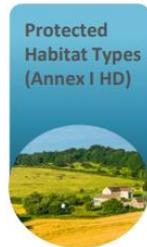
## Le cadre européen

Un texte de loi européen en faveur de la nature est entré en vigueur en août 2024, c'est le **Règlement européen pour la restauration de la nature**. C'est une contribution de l'UE à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la COP 15 Kunming-Montréal.

La mise en œuvre de ce texte implique que les Etats membres travaillent à **un plan national pour restaurer la nature** pour septembre 2026.

Ce plan contiendra **des priorités nationales** et des propositions de mesures de restauration afin d'avoir **une nature en bon état** pour 6 grands types d'écosystèmes en 2030, 2040 et 2050 :

- Les habitats terrestres « d'intérêt communautaire » (importants pour la conservation de la biodiversité en Europe)
- Les écosystèmes marins
- Les écosystèmes urbains
- Les écosystèmes aquatiques
- Les écosystèmes agricoles
- Les écosystèmes forestiers
- Les pollinisateurs



## 2. Cibles et échéances du Règlement

- Un texte **progressif** avec des cibles aux horizons **2030, 2040, et 2050**
- Des objectifs de moyens (mettre en œuvre des mesures), et de résultats (atteindre des cibles chiffrées) pour la restauration écologique des écosystèmes
- **IMPORTANT** : La restauration écologique consiste à **rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème** (en **réduisant ou levant des pressions**, en réalisant des **travaux de génie écologique...**)
- Un texte en deux volets :

1

### Renforcer les directives existantes

Mettre en œuvre des mesures de restauration des **habitats et espèces** dits **d'intérêt communautaire**

Objectifs sur des **surfaces** d'habitats

2

### Restaurer les écosystèmes au sens large

Mettre en œuvre des mesures de restauration sur les **écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques et urbains**

Objectifs sur des **indicateurs** à la hausse jusqu'à atteindre un seuil satisfaisant

## 2. Cibles et échéances du Règlement

*Ce qui est défini au **niveau européen** :*

**Chaque Etat-membre doit élaborer un Plan national de restauration** décrivant les mesures mises en œuvre pour atteindre les cibles du Règlement, **dans un délai de 2 ans** pour la rédaction du premier Plan national.

*Ce qui est défini au **niveau national** :*

**Une flexibilité importante est laissée aux Etats membres :**

Le **choix de certains des indicateurs parmi une liste** (indicateurs agricoles et forestiers) ;

Le **niveau satisfaisant à atteindre** pour les indicateurs ;

Le **type et la localisation des mesures de restauration** mises en œuvre (liste indicative en Annexe 7)

## 2. Cibles et échéances du Règlement

### Les mesures de restauration de la nature

Agir pour restaurer la nature, cela peut être **réduire ou lever les facteurs de pression sur les écosystèmes** et/ou **des actions de génie écologique** pour aider les écosystèmes à se rétablir.

Par exemple, les actions ci-dessous sont **des mesures de restauration de la nature** :

- **Ajouter des espaces verts** et/ou des arbres dans les espaces publics
- **Renaturaliser** le lit des rivières, et les berges par exemple en plantant de la végétation, afin de se prémunir du risque d'inondations
- Mesures visant à **limiter l'introduction de pollutions en mer** (matière organique, intrants chimiques, plastiques)
- **Adapter des pratiques de gestion des forêts**, pour limiter par exemple, le tassement des sols et prévenir les risques d'incendie.
- **Restaurer** de petits éléments du paysage présents sur les terres agricoles qui sont importants pour la faune et la flore sauvages (il peut s'agir de haies, de murs de pierre, d'étangs, de petits bois, de bordures de champs...)
- **Réintroduire des couverts fleuris** en bordure de champs, dans les espaces urbains, en tant qu'habitat des insectes pollinisateurs

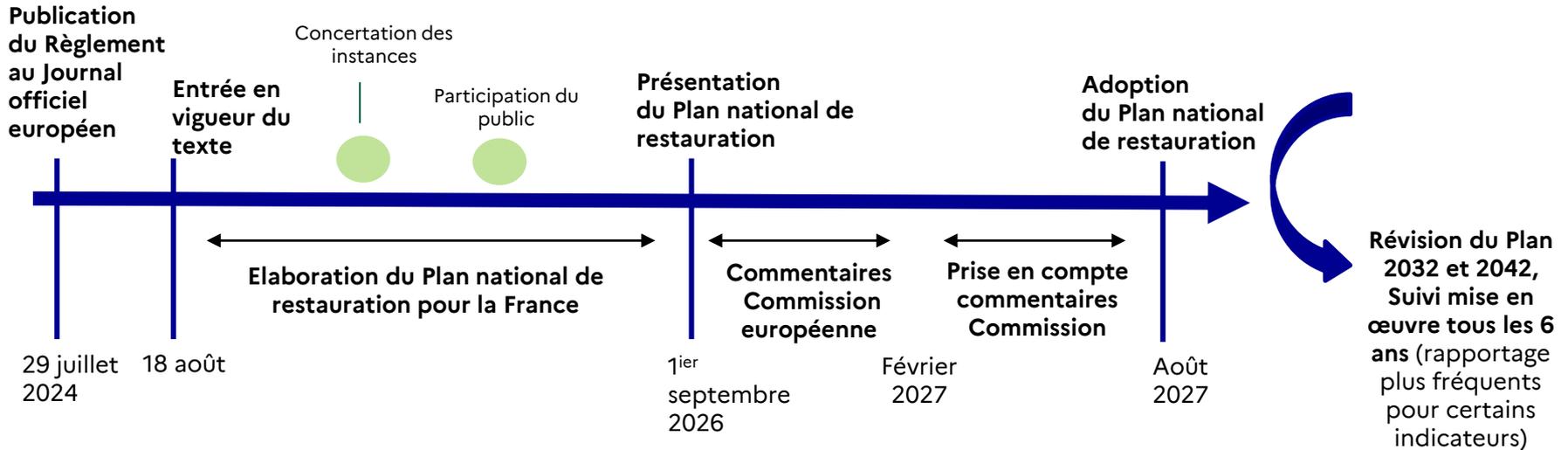
## 2. Cibles et échéances du Règlement

### Lignes directrices du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse (extrait)

- 1/ Privilégier la régénération naturelle : Réduction ou suppression des sources de dégradation et attente d'une récupération spontanée
- 2/ Avant d'envisager un renforcement, mettre en place des mesures de gestion de la population.
- 3/ La population à renforcer a existé sur le site et le biotope est toujours favorable.
- 4/ La régression de la population est attestée scientifiquement, son origine anthropique est avérée et les principales causes de la régression de la population sont identifiées et stoppées ou régulées.
- 5/ Le renforcement de la population ne doit pas perturber la structure génétique de la population souche avec des études préalables sur la structure génétique et de la situation post-introduction.
- 6/ Le renforcement de la population doit veiller à ce que, en important des individus d'une autre population, on ne mette pas en danger la population que l'on cherche à renforcer par l'introduction de pathogènes nouveaux.
- 7/ Le renforcement de la population doit être précédé par des expérimentations qui confirment l'opérationnalité et l'efficacité de la démarche et devra faire l'objet d'un suivi.

## 2. Cibles et échéances du Règlement

*Des échéances fixées par le texte*



### 3. Procédure d'élaboration du Plan national de restauration

#### *Une volonté de concerter largement*

(1) **Concertation des instances et parties prenantes dès l'automne 2024**, avec une implication privilégiée des parties prenantes tout au long de la préparation du plan, à travers les instances nationales :

**Comité national biodiversité**, *via* la création de groupe(s) de travail dédié(s)  
**Conseil national de l'eau**,  
**Conseil national de la mer et du littoral**, etc.

(2) **Concertation du grand public :**

- **Concertation préalable : du 23/05 au 23/08 2025** (pour nourrir sa rédaction) cadrée par la **Commission nationale du débat public**, qui fera un bilan des contributions et émettra des **recommandations** pour le Gouvernement.
- Participation du public **par voie électronique** au printemps 2026, une fois rédigé.

Donner son avis :

- **En ligne** *via* des questionnaires, des webinaires thématiques, un forum de discussion, le dépôt de cahiers d'acteurs...
- **En présentiel** *via* les 5 événements régionaux « la nature près de chez vous » organisés par la DREAL Corse

Toutes les informations sur le site de la concertation : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>

# 5 matinées prévues sur l'ensemble de la Corse :



**ÉVÈNEMENT**  
**LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 12h30  
à la cité Grossetti - Place Miot - AJACCIO

Matinée d'échanges organisée par le DREAL de CORSE en partenariat avec le CRE d'Ajaccio

**THÉMATIQUE : RESTAURATION DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN**



La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.

**Mobilisons-nous pour la protéger :**  
**Participez à la concertation publique**  
lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !



**ÉVÈNEMENT**  
**LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h30  
au Campus CCI Formation - BORGIO

Matinée d'échanges organisée par le DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le CRE U Marinu et la DMLC

**THÉMATIQUE : MILIEUX MARINS, AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES**



La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.

**Mobilisons-nous pour la protéger :**  
**Participez à la concertation publique**  
lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !



**ÉVÈNEMENT**  
**LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h30  
Campus agricole AgriCorsica 'U Rizzanesi - SARTÈNE

Matinée d'échanges organisée par le DREAL de CORSE en partenariat avec le CNFP de Corse et l'ONP

**THÉMATIQUE : FORÊTS ET MILIEUX AGROPASTORAUX**



La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.

**Mobilisons-nous pour la protéger :**  
**Participez à la concertation publique**  
lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !



**ÉVÈNEMENT**  
**LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h30  
au Domaine Altzipratu - ZILIA

Matinée d'échanges organisée par le DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le GCC et le Groupement Intersyndical des vms AOC de Corse

**THÉMATIQUE : AGRO-ÉCOLOGIE ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**



La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.

**Mobilisons-nous pour la protéger :**  
**Participez à la concertation publique**  
lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !



**ÉVÈNEMENT**  
**LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Jeudi 17 juillet 2025 de 9h à 12h30  
au centre socio-culturel l'Operata - CORTE

Matinée d'échanges organisée par le DREAL de CORSE en partenariat avec le CRE A Rinasca

**THÉMATIQUE : LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LE RÉSEAU NATURA 2000**



La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.

**Mobilisons-nous pour la protéger :**  
**Participez à la concertation publique**  
lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !

